

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 24 (1946)

**Artikel:** Autels, chapelles et cloître de Saint-Pierre ancienne cathédrale de Genève  
**Autor:** Blondel, Louis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-727604>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## AUTELS, CHAPELLES ET CLOÎTRE DE SAINT-PIERRE ANCIENNE CATHÉDRALE DE GENÈVE

LOUIS BLONDEL.



A disposition des chapelles dans l'ancienne cathédrale de Genève est un problème qui n'a jamais été résolu. C. Martin dans son bel ouvrage sur Saint-Pierre n'a pas non plus obtenu une solution<sup>1</sup>. Il convient avant tout de définir ce qu'on entendait par chapelle. Dans de nombreux actes le terme de chapelle est aussi employé pour des fondations ou chapellenies instituées sur un autel déjà existant. De là des confusions et une incertitude sur le nombre et sur l'emplacement de ces chapelles. Chaque chapelle possédait un autel, qui portait le nom d'un saint sous lequel on désignait cette chapelle. A chacun de ces autels étaient attachées une ou plusieurs fondations ou chapellenies, qui elles-mêmes étaient dédiées à un saint, lequel pouvait être différent de celui de l'autel. Par exemple l'autel, soit la chapelle de Saint-Antoine, avait des chapellenies dédiées à Saint Antoine, à la Trinité, au Saint-Esprit et à sainte Marie-Madeleine. Soit pour l'autel, soit pour les chapellenies, il y avait un recteur nommé par le chapitre, ou le «semainier du chapitre», qui devait gérer les biens fonciers ou rentes, permettant la célébration des messes sur l'autel et s'assurer que les conditions établies par les testateurs ou les donateurs étaient remplies. La nomination de ces recteurs et la surveillance des clauses étaient une des tâches principales du chapitre. Comme les fondations de messes devinrent de plus en plus fréquentes au XV<sup>e</sup> siècle, il y eut souvent des oubliés ou des abus qui causèrent des conflits. Aussi, pour s'assurer de l'ordre et pour

<sup>1</sup> C. MARTIN, *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*, 25-30.

punir si cela était nécessaire les « crimes et défauts des recteurs du clergé et de ses habitués », qui touchaient indûment des prébendes, le chapitre faisait faire des visites ou vérifications. Les commissaires proposés à ces vérifications se réservaient de priver ces recteurs « de leurs chapelles, des fruits, distributions et autres remèdes de droit comme ils le jugeroient à propos, pour la réformation de leurs mœurs, le salut des fondateurs et l'édification du peuple »<sup>1</sup>.

Nous connaissons depuis longtemps le nombre de ces autels et celui des chapellenies qui leur étaient attachées. Besson, dans ses *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne*, paru en 1759 (p. 811), en donne la liste complète. Outre le grand autel, il indique « 23 autels subalternes, dans lesquels étoient fondées 108 chapellenies (qu'il ne distingue pas en détail), qui avoient chacune leur recteur institué et de la nomination de la cathédrale ». Malheureusement il ne dit pas dans quelle partie de la cathédrale ces autels étaient disposés. Nous avons alors cherché par un autre moyen à situer l'emplacement de ces chapelles, en essayant de déterminer quelques points fixes dans cette énumération, estimant que Besson avait suivi pour elle un ordre précis. Nous connaissons d'une manière certaine l'emplacement de quelques chapelles, grâce à de nombreux actes qui nous sont parvenus. Par exemple: celle de Notre-Dame, la plus au nord, sous la tour du nord, appelée maintenant chapelle de Portugal; celle de Saint-Michel, près de la porte, du côté septentrional; celle de Saint-Eustache, fondée à côté de la porte du chœur capitulaire, du côté du sud, et encore plusieurs autres, comme celle de Saint-Nicolas<sup>2</sup>. Nous avons pu constater qu'en effet la liste de Besson suivait un ordre topographique, donné certainement par une visite.

Cette opinion est confirmée par un autre texte, copie faite par H. Gosse d'un Inventaire de la cathédrale de Genève, déposée aux Archives de Genève sous la cote M. H. 53, № 472<sup>3</sup>: « Visites en un grand cahier recouvert de parchemin, contenant 68 feuillets, faites par les révérends Srs. Richard de Rossillion, André du Croset, Pierre Monod, Dominique de Virier et Pierre Farod, chanoines de la cathédrale de Genève, et par elles députés à cet effet le 23 janvier 1490, sous le pontificat du pape Alexandre sixième, en vertu de l'usage ancien confirmé jusqu'alors de son plein droit et juridiction, réduites en probante forme par les notaires Humbert Gruet et Antoine Richard à ce commis et par eux signés en fin avec plein pouvoir non seulement de visiter toutes les chapelles, etc... ». Alors que la liste de Besson commence par la chapelle paroissiale de Sainte-Croix, cette

<sup>1</sup> Arch. d'Etat Genève, Ms. hist. 53, № 472, copie H. Gosse. Inventaire de la cathédrale par Rev. Guilliot.

<sup>2</sup> Pour Nore-Dame: C. WIRZ, *Regesten z. Schw. Gesch. aus den päpstlichen Arch.*, Heft. 5, № 357; A. SARASIN, « Obituaire de Saint-Pierre », *Mém. Soc. hist. Genève*, XXI, 127, 92, 59, 149, 203, 246; *Reg. Cons.*, VIII, 392; IX, 472, pour Notre-Dame; 288 *Obit.*, pour Saint-Michel; Chap. Saint-Eustache, R. 2; BESSON, cit. 40, pour Saint-Nicolas.

<sup>3</sup> Cet inventaire a été fait par le chanoine J.-Antoine Guillot.

visite débute par la chapelle de Saint-Nicolas, qui ne vient qu'en second dans la série Besson. Pour la suite, l'ordre est le même, sauf que la visite de 1490 intercale l'autel Sainte-Croix entre les Innocents et Saint-Antoine, nous verrons plus loin pourquoi. Cette visite donne en détail les autels et les chapellenies, ainsi que les fondateurs. Besson a donc aussi suivi l'ordre d'une visite, et si le début n'est pas le même, cela provient de la disposition de l'état des lieux à cette époque.

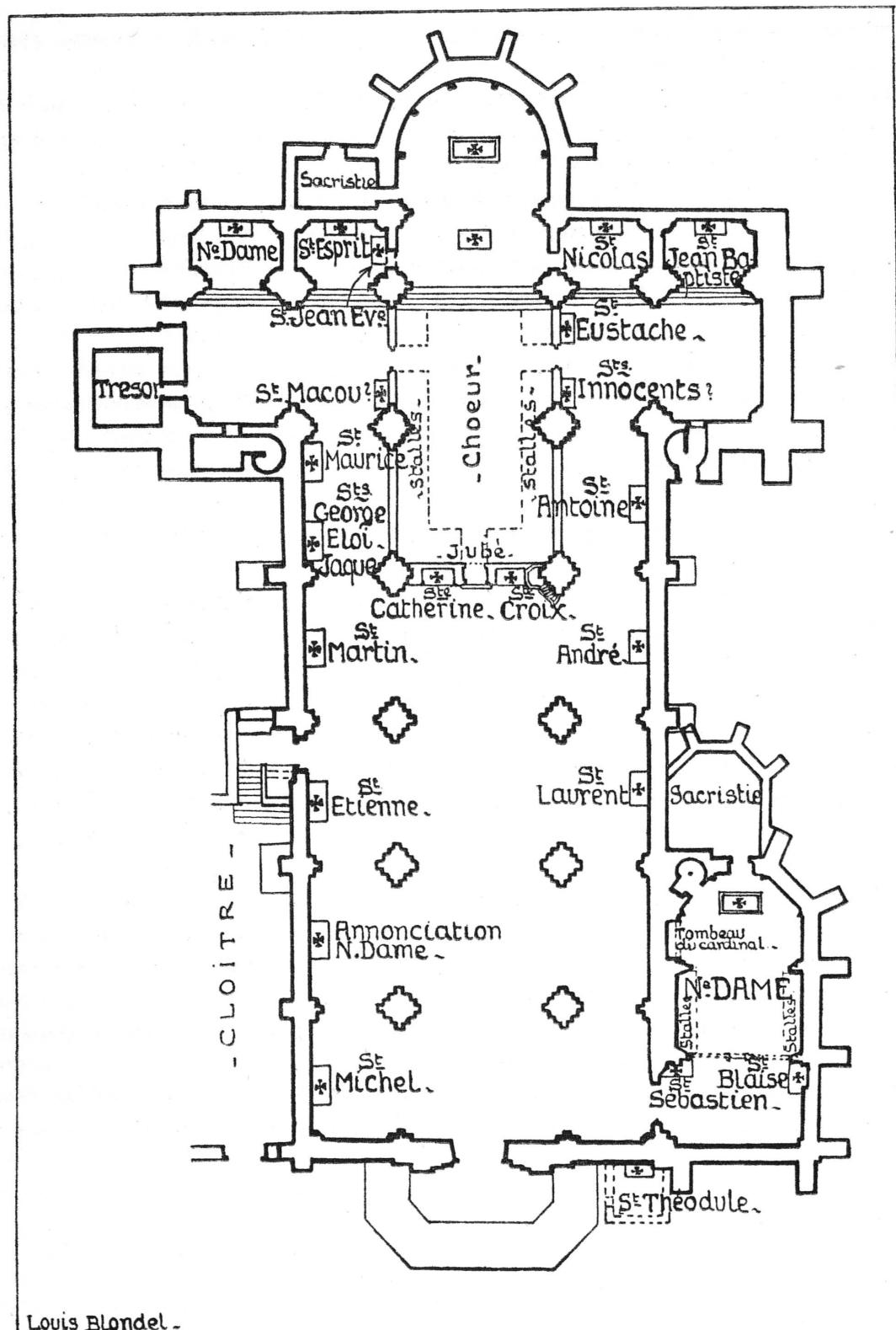
Le chœur capitulaire formait un enclos complètement fermé qui comprenait toute l'abside surélevée qualifiée de *sancta sanctorum* (ou sanctuaire), la croisée et la première travée de la nef à l'ouest de la croisée. En ce point, la clôture formait un jubé reliant les piliers, qui ne fut démoli qu'en 1541<sup>1</sup>. A l'intérieur de cet enclos, réservé au chapitre, s'appuyaient les rangées de stalles, dont le nombre est inconnu. Trois portes, dites portes du chœur, y donnaient accès (*fig. 1*). La porte principale était dans l'axe de la nef, précédée de plusieurs marches, et les deux autres dans l'axe du transept. Celle du sud était la porte de Saint-Eustache, du nom de la chapelle voisine. C'est la méconnaissance de cet état des lieux avant la Réforme qui a empêché les historiens de comprendre le terme de chœur, qu'ils confondaient avec le sanctuaire de l'abside. Cette clôture du chœur ne remonte certainement pas à la construction de la cathédrale, elle a été ajoutée après coup, probablement au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, comme pour toutes les autres cathédrales de France.

La chapelle de Sainte-Croix, nous le prouverons plus loin, se trouvait sous une arcature du jubé, à droite de la principale entrée du chœur capitulaire, donc dans la nef. C'est par elle que commence la liste Besson, alors que la visite de 1490 débute par la chapelle du transept sud, pour ne prendre qu'au passage Sainte-Croix, en descendant vers l'ouest de la cathédrale.

En plus de ces deux listes d'autels, de la mention précise de quelques chapelles, nous avons encore d'autres actes confirmant la topographie de la cathédrale. Ce sont l'ordonnance concernant l'ordre des sépultures. La première, datée du 4 mars 1455, a été reproduite par Albert Sarasin dans la publication de l'obituaire de Saint-Pierre<sup>2</sup>. La cathédrale est divisée en trois parties, en excluant le chœur et le *sancta sanctorum*, toujours à disposition du chapitre. La première est réservée à l'ensemvelissement des prélates et des chanoines, la deuxième aux barons et nobles, la troisième aux bourgeois, citoyens et commerçants. La première partie comprend tout l'espace compris à droite et à gauche du chœur capitulaire, soit les transepts et les bas-côtés jusqu'à l'alignement du mur postérieur (soit le jubé) du chœur et aux autels de Saint-Jacques et Saint-Eloi, de bise (nord), de Saint-Antoine de vent (sud); la seconde comprend la travée suivante, jusqu'aux autels Saint-Martin de bise et

<sup>1</sup> 1<sup>er</sup> août 1541. R. C., 35, fo. 301.

<sup>2</sup> *Obituaire*, 288, tiré du Ms. lat. 67. Bibl. Genève. Il y a des erreurs de lecture.



Louis Blondel.

FIG. 1. — Emplacement des chapelles de l'ancienne cathédrale Saint-Pierre à Genève.

Saint-André de vent; enfin la troisième s'étend jusqu'à la porte principale et à la chapelle de Saint-Michel, des comtes de Genevois.

Cette ordonnance fut modifiée par les statuts capitulaires du 24 septembre 1483, contenus dans la bulle pontificale de 1484, dans le sens que tous les ecclésiastiques ou laïcs pouvaient se faire enterrer à partir des chapelles de Sainte-Croix et de Sainte-Catherine jusqu'à la porte d'entrée de la cathédrale (donc les parties deux et trois précédentes), à condition de payer, pour les nobles laïcs, les bourgeois, les marchands, jusqu'à 60 sous, pour les altariens, les chapelains et les notables ecclésiastiques ayant fait des legs, jusqu'à 30 sous<sup>1</sup>. Ces derniers actes situent exactement sept chapelles qui concordent absolument avec les visites.

Cependant la chapelle de Sainte-Croix, que plusieurs auteurs situent faussement dans le transept nord, qui faisait pendant à celle de Sainte-Catherine contre la clôture du chœur, était-elle au sud ou au nord de la porte de ce chœur ? Bien que les visites commencent par le sud de la cathédrale, on pourrait avoir une hésitation. Mais nous avons trouvé une preuve de son emplacement dans le récit de l'institution de la cure de Sainte-Croix, transportée à Annecy dans l'église de Saint-François, le 24 mars 1557: « dont l'office se faisoit sous le jubé à côté droit de l'entrée du chœur par rev. Maurice Novelat, qui ne retrouvant pas de la sûreté, non plus que ledit Ruffy de la prendre à Genève, la prist en embrassant l'autel de Sainte-Croix située de même à l'imitation de celui de Genève à côté droit de l'église de Saint-François d'Annecy »<sup>2</sup>. L'emplacement de Sainte-Croix, chapelle paroissiale, est donc définitivement fixé à droite, donc au sud de la porte du chœur, côté de l'épître.

La liste de Besson énumère vingt-trois autels et cent-huit chapellenies, alors que la visite de 1490 ne donne que dix-neuf autels et cent-une chapellenies. Cette différence provient de ce que cette dernière visite ne mentionne pas les autels de la chapelle du cardinal d'Ostie (les Macchabées), ni l'autel élevé dans le cloître. De plus, Besson n'oublie pas la chapelle de Saint-Théodule, qui aurait été transférée à l'autel Saint-André, après la construction de la chapelle du cardinal, alors que la visite de 1490 passe sous silence cette chapelle. Mais ce renseignement de Besson est erroné, car Saint-Théodule fut démolî seulement en 1491 et non en 1402, époque de la construction des Macchabées<sup>3</sup>. Il est curieux que la visite de 1490 ne fasse pas mention de cette chapelle de Saint-Théodule, encore existante; par contre le transfert de l'autel Saint-Théodule sur l'autel Saint-André est aussi une erreur; un texte des registres capitulaires indique que cette fondation a été reportée sur l'autel de

<sup>1</sup> *Bullarium magnum romanum*, IX, part. 3, 294.

<sup>2</sup> Ms. Hist. 53, cit. anc. fo. 87, nouv. 95 vo.

<sup>3</sup> Chapelle Saint-Théodule: Reg. capitulaires, 1<sup>er</sup>, 9 et 13 juillet 1491. Nous devons rectifier notre article au sujet de cette chapelle, induit en erreur par Besson sur la date de sa démolition; cette chapelle n'était pas sur l'emplacement des Macchabées, mais au sud du perron d'entrée de Saint-Pierre; cf. *Genava*, XVIII, 49.

Saint-Sébastien, dans la chapelle du cardinal. Ceci ne nous autorise pas à dire que Besson a utilisé une visite antérieure à 1490, ce n'est que probable.

Nous avons donc pu déterminer ainsi l'emplacement de toutes les chapelles de Saint-Pierre, sauf deux, dont la situation est très vraisemblable, sinon certaine, les autels des Saints-Innocents et de Saint-Macou. Ils semblent tous les deux appuyés, l'un au sud, l'autre au nord, contre la clôture du chœur. Pour les Saints-Innocents le fait est presque certain, à cause de la disposition des tombes retrouvées dans le transept sud, près de la croisée et en face de Saint-Nicolas<sup>1</sup>. D'autre part, il est peu probable qu'il y ait jamais eu d'autels contre les parois ouest des transepts, l'officiant devant dans ce cas regarder l'occident, mais cette règle de l'orient n'est pas absolue.

Comme nous donnons un tableau récapitulatif de toutes les chapelles et chapellenies, il nous semble inutile de les énumérer en détail; nous indiquerons seulement quelques renseignements concernant les chapelles les plus visitées par les fidèles du moyen âge et du XV<sup>e</sup> siècle. Ajoutons que notre tableau est plus complet que la visite de 1490, qui déjà avait laissé des passages en blanc; nous avons pu le compléter par des actes originaux de dotation ou de fondation, corriger aussi des erreurs de lecture.

En suivant l'ordre de Besson nous voyons en premier lieu l'autel et la chapelle de Sainte-Croix. Cette chapelle était donc à droite de la porte du chœur, au centre de la nef, contre le jubé. Son autel était l'autel paroissial de Sainte-Croix, paroisse entourant la cathédrale. C'est un usage très fréquent qu'à côté de l'autel principal, dépendant de l'évêque, les cathédrales possèdent un autel paroissial distinct. Notre-Dame de Lausanne avait aussi un autel paroissial dédié à Sainte-Croix. La cure de Genève avait ses offices particuliers et son cimetière, établi sur la Cour-Saint-Pierre, devant le perron de la cathédrale, ainsi que son clocher, la flèche ou aiguille placée sur la croisée, et qualifiée de « beffroi de Sainte-Croix » (*cuiusdam beffrey Sancte-Crucis*)<sup>2</sup>, ou encore clocher « du Meytet » (milieu). La tour du nord contenait les cloches épiscopales, celle du sud était le clocher du chapitre.

La porte centrale du chœur était précédée de quelques marches, encadrée, comme nous le voyons, à droite par la chapelle et l'autel de Sainte-Croix, à gauche par la chapelle de Sainte-Catherine. D'après les actes on voit que ces autels étaient placés sous des arcades sur lesquelles s'élevait la galerie du jubé. Cette disposition est importante au point de vue historique, car elle élucide une question très

<sup>1</sup> Le fait que la visite de 1490 place les Innocents entre Saint-Eustache et Sainte-Croix, avant de passer à l'autel Saint-Antoine, indique bien que les trois premières chapelles étaient du côté de la nef contre le chœur, et non, comme Saint-Antoine, contre la paroi sud. D'autre part les tombeaux d'Humbert Fabri et de Robert de Saint-Germain sont au même endroit, face à la chapelle Saint-Nicolas; *Obit.*, 122, 239.

<sup>2</sup> Fabrique de Saint-Pierre, comptes Reg. 2, Quiblet, charpentier; Chapitre, comptes et mandats, Quiblet, en 1510; *ibid.*, Jaques Bronge, en 1510.

controversée. C'est devant ces deux chapelles que le Conseil général s'assemblait quand il ne se réunissait pas au cloître, le conseil faisant face à la nef. Encore le 4 février 1537, il est dit que « le Conseil général à la façon accoustumée est été tenu dedans l'église de Saint-Pierre, les syndicques et conseil estant assys à la porte du cœur où soloient estre les chapelles Sainte+ et Sainte-Catherine »<sup>1</sup>. C'est à l'autel de Sainte-Catherine que les évêques, au moment de leur intronisation, après avoir été jusqu'au grand autel, revenaient sur leurs pas devant le chœur, pour promettre solennellement de respecter les franchises. Blavignac et d'autres encore, trompés par le mot chœur, croyaient que cette cérémonie se passait sur un petit autel de Sainte-Catherine, entre les deux grands autels placés dans le sanctuaire de l'abside.

La galerie du jubé, nous le savons par plusieurs actes, ne devait pas seulement soutenir les ambons pour la lecture de l'Epître et de l'Evangile et donner accès à la chaire, mais elle était encore utilisée par le chapitre pour régler des contestations et signer des contrats<sup>2</sup>. En somme, la cathédrale était bien la maison du peuple et des citoyens, qui s'y rassemblaient dans toutes les occasions et fêtes intéressant la vie politique de la communauté, mais seule la partie entre l'entrée et le chœur leur était accessible, le reste de la cathédrale étant réservé à l'évêque et au chapitre.

La chapelle de Saint-Nicolas et de Tous-les-Saints, la première à droite de l'abside, maintenant celle de Rohan, a été faussement attribuée à Notre-Dame. Elle possérait neuf chapellenies dont deux furent fondées par l'évêque Guillaume Fournier de Marcossey, dédiées à Saint-Nicolas et à Tous-les-Saints. C'est là que cet évêque fut inhumé, comme le prouve l'acte de ses exécuteurs testamentaires, en 1378. Sa dalle funéraire fut utilisée pour le tombeau de Rohan. La chapelle suivante, dans le croisillon sud, était dédiée à Saint-Jean-Baptiste, avec dix chapellenies, dont quelques-unes datent du XIII<sup>e</sup> siècle, comme celle de Pierre de Poulier et de Mathieu de Saint-Jeoire, chanoines. La porte qui ouvre dans cette chapelle est postérieure au XVI<sup>e</sup> siècle et a été reconstruite en 1886.

La chapelle de Saint-Eustache, placée près de la porte, à l'extérieur de la clôture du chœur, du côté sud, face au transept, avait été fondée par le chanoine Pierre Luyset. Citée dès 1361, dotée encore en 1363, elle possérait trois chapellenies. La porte voisine du chœur fut refaite par les altariens de Saint-Pierre, qui la firent repeindre ainsi que l'autel, qui fut « recouvert » — je pense par une arcade — et repeint<sup>3</sup>. Suit la chapelle des Innocents, qui devait aussi être appuyée à la clôture du chœur, avec deux chapellenies, fondées par le chanoine Robert de Saint-Germain, en 1351. Elle possérait un saint sépulcre et le jour de sainte Sydonie la procession du saint suaire s'y rendait. L'acte de fondation est intéressant, il spécifie qu'un

<sup>1</sup> R. C. 30, fo. 164 vo.

<sup>2</sup> *Reg. du Conseil*, IV, 115, pour le jubé.

<sup>3</sup> *Obituaire*, 92.

bréviaire, lié à une chaîne de fer, devait être à disposition des prêtres pauvres, que le fondateur devait être enterré devant cet autel et que chaque année treize pauvres du Christ devaient y recevoir des distributions. La chapelle de Saint-Antoine, qui est à l'emplacement actuel des stalles, avait sept chapellenies et des fondations des de Saint-Jeoire et des d'Arenthon. Quant à la chapelle de Saint-Laurent, une travée plus à l'ouest, elle avait au moins huit chapellenies. Il est possible qu'elle ait aussi occupé la travée suivante, qui sans cela aurait été dépourvue de tout autel, comme celle qui donne accès à la chapelle de Brogny.

La chapelle du cardinal de Brogny fut appelée dans la suite des Macchabées, peut-être du fait que c'était une *Machaberia*, comme le disent deux textes de 1493 et 1499, ou chapelle funéraire, mausolée de famille, où reposait non seulement le cardinal, mais aussi d'autres membres de sa famille, comme l'évêque François de Mies<sup>1</sup>. Elle était dédiée à Notre-Dame, et les reliques des saints Macchabées, qu'on y aurait trouvées au XVI<sup>e</sup> siècle, doivent être un apport très tardif, n'ayant pas eu d'influence sur sa dénomination. Nous ne pouvons aborder tout ce problème ici. Cette chapelle, outre l'autel principal, en avait deux autres, celui de Saint-Sébastien, du côté nord, celui de Saint-Blaise, du côté sud. Ils étaient séparés du reste de la chapelle par une grille en fer forgé.

La chapelle de Saint-Théodule, seule de son genre, était un petit édifice ensaillie sur la façade de la cathédrale, à droite de l'entrée principale. Elle possédait deux chapellenies: Saint-Théodule et Saint-Maurice, fondées par le chanoine Girard Tavel, en 1365. Elle fut, comme nous l'avons dit, démolie en 1491, et son autel transféré dans les Macchabées.

La première chapelle, avec sept chapellenies, à gauche en entrant dans la cathédrale, était celle de Saint-Michel, bien connue, car les syndics et le conseil s'y rendaient le mardi et le vendredi pour assister à une messe. C'est dans cette chapelle qu'était conservée l'arche avec les archives de la Communauté. La septième chapellenie avait été instituée très anciennement par les comtes de Genevois. C'est ici que les détenteurs d'offices et aussi des vicaires généraux, comme Henri Fabri en 1427, prenaient serment. La suivante, en direction de l'orient, avec l'autel de l'Annonciation-Notre-Dame, n'avait que trois chapellenies, fondées par les nobles d'Hauteville dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle; puis venait l'autel de l'Invention de Saint-Etienne, fondation des de Rossillion, qui était située à côté de la porte conduisant au cloître. L'autel, à la suite, dédié à Saint-Martin, n'avait que trois chapellenies, il avait été fondé par l'évêque Martin de Saint-Germain vers 1303. Cet évêque semble avoir été enterré tout auprès. La chapelle dédiée aux saints Jacques, Georges et Eloi (ou Alexis), fondée par le chanoine Nicolas de Greysier, était dotée de six chapellenies, toutes

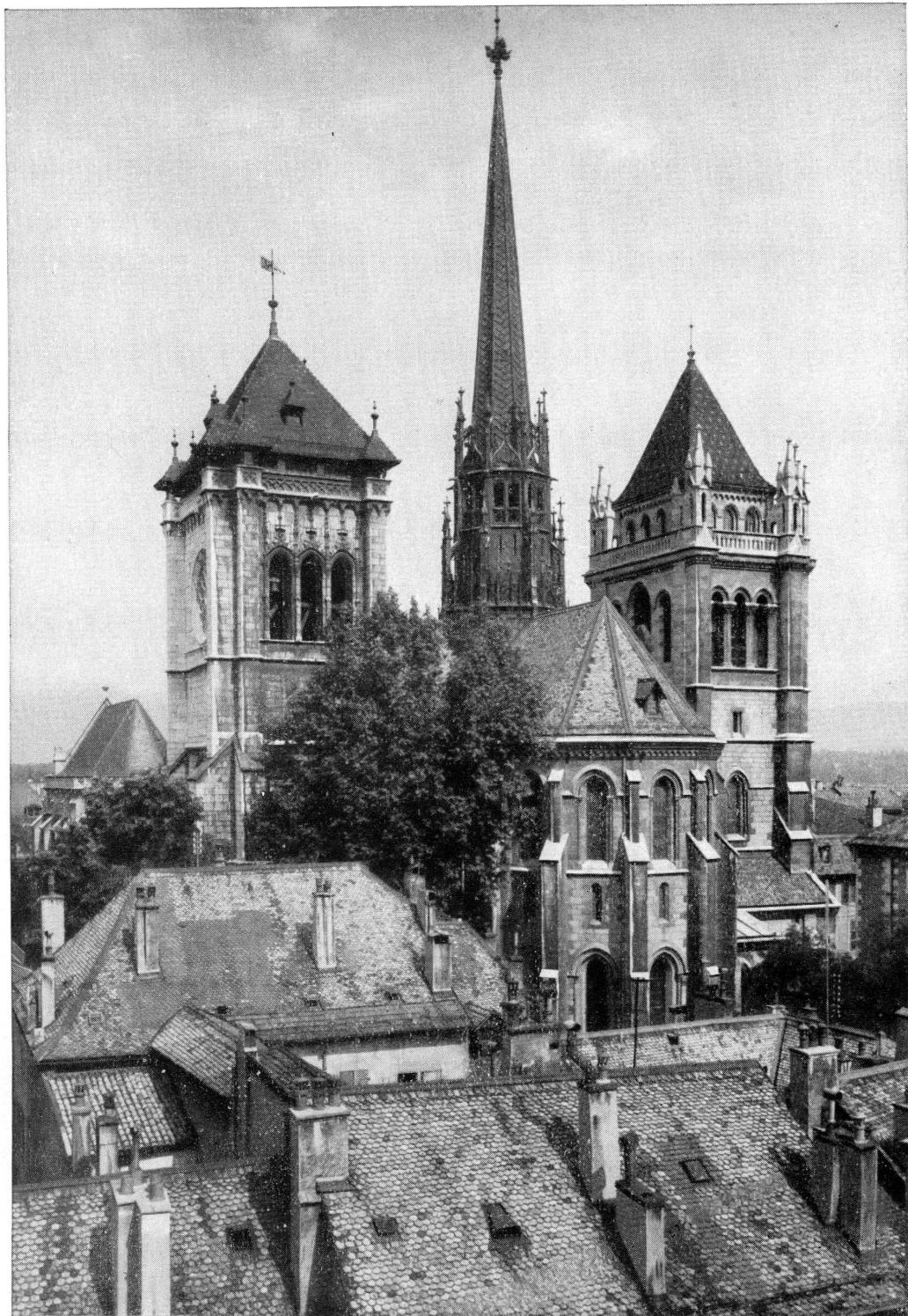
<sup>1</sup> C. WIRZ, op. cit., t. 6, 47, 223; H. NAEF, *Genava*, XV, 102 sq.; L. BLONDEL, *Genava*, XVIII, 48 sq.; L. BLONDEL, *La chapelle des Macchabées*, 1938.

instituées par des familles seigneuriales, comme les de Chissier, de Menthon, de Langin. L'autel voisin, contre le pilier formant angle avec le transept nord, n'a été fondé qu'en 1491 par Rev. Antoine Piochet, sous le vocable de Saint-Maurice. Revenant en arrière, la visite passe à la chapelle Sainte-Catherine, dont nous avons déjà parlé, et qui avec ses sept chapellenies s'appuyait au jubé. Les fondateurs les plus anciens, comme Aymon d'Orlier, doyen d'Annecy, Jean Buemond, aussi doyen d'Annecy, remontent au XIII<sup>e</sup> siècle. Encore contre la clôture du chœur, probablement face au transept nord, on voyait l'autel Saint-Macou ou Maculfe, fondé par Jean Simonet, chanoine du XV<sup>e</sup> siècle.

Il ne reste plus qu'à parcourir les chapelles des croisillons au levant du transept nord. Dans la première travée voisine du chœur, on voyait les deux autels de Saint-Jean l'Evangéliste et du Saint-Esprit. Celui de Saint-Jean était, avec ses quatre chapellenies, une création de l'évêque Allamand de Saint-Jeoire, de même que celui du Saint-Esprit. Sur six chapellenies, quatre avaient aussi été dotées par le même évêque avant 1360. Il a dû être enseveli en face de ces autels. La chapelle du Saint-Esprit était le siège de la très ancienne confrérie portant ce nom. Par la création, au XV<sup>e</sup> siècle, de la sacristie, derrière cette chapelle, la disposition des autels a dû être modifiée. Pour terminer, la dernière chapelle au nord était celle de Notre-Dame, la plus riche de toutes et la mieux pourvue, avec ses quinze chapellenies. La deuxième de ces chapellenies avait été dotée par l'évêque Aymon de Grandson avant 1260, la troisième par l'évêque Pierre de Faucigny, mort en 1342. La dixième avait été instituée par l'évêque de Belley, Nicod de Begnins, la onzième par Pierre de Begnins, dont on voyait encore l'inscription et les armes peintes contre le mur, au dire de Senebier, qui, d'autre part, fait erreur en affirmant que c'était une chapelle de Sainte-Croix. Toute la chapelle était très décorée avec des peintures et des fresques. C'est là qu'ont été enterrées les princesses de Portugal.

Mentionnons encore la chapelle de Saint-Pierre, construite dans le cloître, avec un autel et deux chapellenies, fondée par Jean Mercier, citoyen, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Notre description serait incomplète si nous ne disions encore quelques mots concernant les autels principaux de la cathédrale. Tout au fond du sanctuaire était disposé le maître autel (*maius ou magnus altare*) et plus en avant, au-dessus des degrés conduisant à l'abside ou *sancta sanctorum*, un deuxième autel, plus petit (*parvus altare*). Blavignac dit avoir retrouvé la base de trois autels et place entre les deux plus grands l'autel qu'il pense être celui de Sainte-Catherine; nous avons vu que c'était une erreur<sup>1</sup>. Ces deux autels sont cités dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, à l'occasion de beaucoup d'actes solennels conclus dans cette partie de l'église. Il n'est pas impossible que le grand autel ait été déplacé et que la troisième fondation se rapporte ou à ce déplacement ou à une base de crucifix. L'un de ces

<sup>1</sup> *Mém. Soc. Hist. Genève*, VIII, 11.



PL. VI. — La cathédrale Saint-Pierre.



autels, le plus grand semble-t-il, était recouvert de futaine-velours<sup>1</sup>. On sait aussi que le retable de Conrad Witz décorait l'un de ces autels, probablement le petit<sup>2</sup>.

Tous les autels dont nous avons parlé, à part ceux des croisillons, étaient placés contre les clôtures du chœur et les parois extérieures des bas-côtés de la nef. Font exception la chapelle du cardinal et Saint-Théodule. Il semblerait, d'après les descriptions, que des grilles en fer fermaient une partie de ces bas-côtés devant les chapelles. Tout a disparu dans les années qui ont suivi la Réforme, principalement de 1536 à 1545. On a peine à se représenter l'état ancien de la cathédrale, aux murs rehaussés de couleur et de fresques, sa clôture du chœur avec son jubé et ses autels, ses nombreuses chapelles tendues de tapisseries et de riches étoffes, sans compter les ouvrages d'orfèvrerie et les statues<sup>3</sup>.

\* \* \*

*Le cloître de Saint-Pierre.* — Des fouilles fortuites pour l'aménagement de câbles électriques aux alentours de la cathédrale nous ont permis de compléter nos renseignements sur le plan du cloître de Saint-Pierre. Les données que nous avons sur ce monument sont très insuffisantes. C. Martin en a dessiné le plan théorique, sans pouvoir fournir plus de précisions.

La destruction du cloître s'est accomplie en plusieurs étapes. Après la Réforme les constructions annexes furent transformées en logements pour les ministres ou les particuliers, la salle capitulaire devint la salle de réunion du Consistoire, le cloître proprement dit, avec sa place et ses galeries, continua à subsister pour les Conseils généraux et à servir de cimetière pour des gens de qualité. Cependant son entretien était très insuffisant et, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il tombait en ruines (*fig. 2*).

Le grand immeuble au nord-est, maintenant propriété Rochette, est sur l'emplacement de la maison de l'official, avec ses dépendances et ses divers corps de logis, dont nous ignorons la distribution. La partie orientale était à la fin du XV<sup>e</sup> siècle habitée par le chanoine Pierre de Lornay et plus tard par l'official Chappuis, qui détenait aussi tout l'immeuble sur la rue de l'Evêché. On y trouvait les salles de la cour de l'officialat, avec son auditoire, annexées à l'habitation de l'official. Cet office du vicariat épiscopal a été ratifié vers 1225 pour la juridiction contentieuse<sup>4</sup>. Il ne faut pas confondre le lieu où se tenait cette cour de justice avec la maison

<sup>1</sup> Cf.: Comptes de la fabrique de Saint-Pierre, *passim*.

<sup>2</sup> L. BLONDEL, *Bull. Soc. Hist. Genève*, VII, 1940, 290. A notre avis ce retable décorait le « petit autel », le « grand » ayant été peint en 1468 par un artiste auquel on donne trois écus (Reg. capit., 5 avril 1468).

<sup>3</sup> Pour les peintures, cf. *Genava*, XXIII, 25 sq.

<sup>4</sup> Pour de Lornay: Reg. capit., 13 mai 1485, 15 juin 1496. Pour l'officialat: E. RIVOIRE, *Sources du Droit*, I, 367-401; *Registre Gen.*, 634, n° 2. Pour la rue menant à l'officialat: Chapitre, Gr. 18, fo. 160 vo.

dite du « Sceau », à la rue de l'Hôtel-de-Ville, où avait lieu l'expédition des actes. Cette maison de la cour de l'officialat, après la Réforme, fut louée ou abergée à Pierre Malagnod et à Jean Malbuisson, puis à Guy de Serignac, en 1550; sa veuve l'avait encore en 1563. Entre cet immeuble et la cathédrale se trouvaient les anciennes cuisines du chapitre et une cour appelée le « petit cloître ». Ce petit cloître est sans doute le cloître particulier des chanoines à l'époque où ils vivaient en congrégation. Il était au XVII<sup>e</sup> siècle encombré de « briques » et de débris de construction. Tout cet ensemble de bâtiments fut acquis en 1655 par Isaac Gallatin, après avoir appartenu temporairement à Isaac Balexert. Gallatin acquiert encore au couchant une grange de Judith Galline, qui confinait aux galeries du cloître et qui avait remplacé l'entrée latérale de ce cloître<sup>1</sup>. Ce point est qualifié d'ancienne chapelle sur le plan à vue du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1698 l'ancien premier syndic Ezéchiel Gallatin<sup>2</sup> demande à reconstruire son immeuble. De longues discussions s'engagent avec le Conseil, la Chambre des Comptes et le Conseil des CC, concernant les alignements à observer, les hauteurs, les droits sur le petit cloître. Le procureur général proposait de ne pas reconstruire et de réserver cette place pour une esplanade au nord de Saint-Pierre. Le CC finalement autorisa la reconstruction, sous plusieurs réserves d'alignement et aussi à condition de laisser subsister la galerie du cloître attenant à cet immeuble, à l'occident.

Le nouvel édifice fut commencé en avril 1699, mais entre temps la galerie du cloître, contiguë à cette parcelle, s'écroula. Devant cette nouvelle situation, Gallatin demanda la création d'une rue sur cet emplacement, qui desservirait son entrée principale. La découverte de tombes au moment de la pose des fondations causa un grand émoi dans les Conseils. Ceux-ci finirent par accorder la démolition de ces ruines, la création de cette rue, ainsi que la reconstruction du perron de la porte conduisant à la cathédrale. Des clauses et servitudes spéciales concernaient la place du petit cloître<sup>3</sup>.

Après ces premières transformations, les trois autres côtés du cloître subsistaient avec les immeubles qui les entouraient au nord et à l'ouest. Nous ne ferons pas ici la provention de ces parcelles qui avaient été subdivisées en lots assez réguliers pour des habitations. La plus importante était la maison des clers du chœur, ou Innocents, donnant sur la Cour-Saint-Pierre, qui finit par appartenir aux Bogueret et au ministre Dufour<sup>4</sup>. Cet immeuble, en saillie sur la place et formant l'angle avec

<sup>1</sup> Abergements, Gr. I, fo. 514, Gr. 5, soit Maison de ville, 20, fo. 351; Gr. 2, fo. 49 vo.

<sup>2</sup> Pour les acquisitions Gallatin: Evêché, Gr. I, r. fo. 601 vo. Extr. Evêché 38, cottet B, fo. 83 bis; R. C. de 1655, 275, 300, 327, etc... Subhastations, 3 nov. 1655, fo. 163 vo., 11 août, fo. 146.

<sup>3</sup> Pour ces tractations: R. C. de 1698: 290, 291, 293, 306, 322 vo, 325, 330; pour 1699: 37, 38, 118, 120, 121, 124, 132, 134, 138-142, 162, 281. Chambre des comptes, Reg. 10, 174 vo. Pour 1701: R. C. 221, 463, 497, 521. Pour 1702: R. C. 34-38, 205, 390.

<sup>4</sup> Pour Bogueret: Evêché, Gr. I, r. 592 vo, 591. Abergements Maison de Ville, n°21, fo 143, etc.

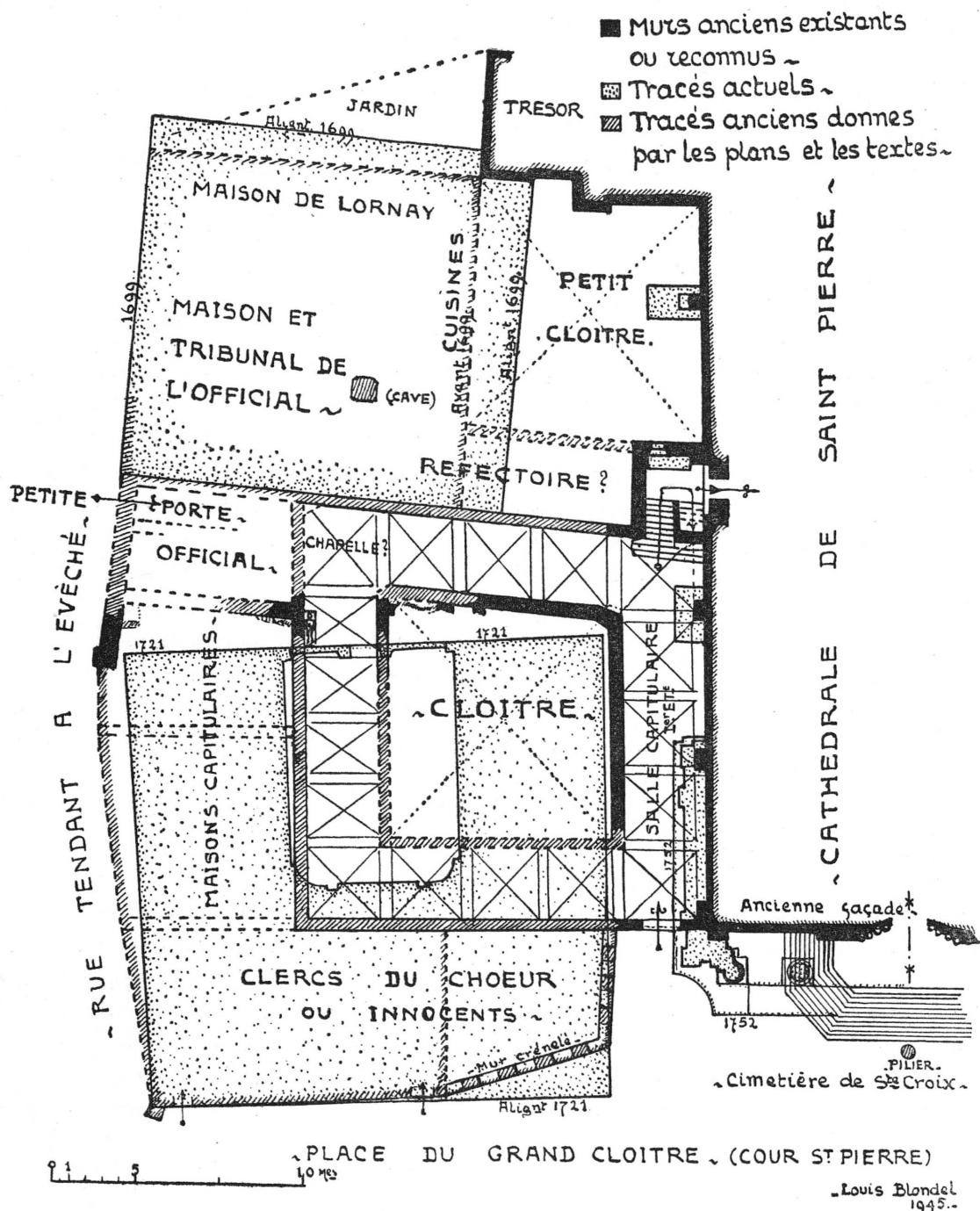


FIG. 2. — Plan du clôture capitulaire de Saint-Pierre.

la rue de l'Evêché, n'était séparé de la cathédrale que par la grande porte du cloître. Il est bien visible sur la gravure de Diodati, gravée en 1675.

Un autre document précieux est le plan Du Châtelard en 1707, qui montre la disposition en saillie de cet édifice, auquel était annexée une cour crénelée du côté de la porte du cloître<sup>1</sup>. Hamann a mal interprété le dessin de Diodati, qui montre bien cette cour crénelée, non à l'alignement de la cathédrale, mais avançant au couchant. Le plan à vue du XVII<sup>e</sup> siècle est malheureusement très peu exact, mais antérieur à la construction de Gallatin et à la création de la rue<sup>2</sup>.

La question du cloître fut de nouveau posée en 1720 et 1721, à la demande de Gédéon Mallet qui voulait reconstruire sur cet emplacement un immeuble. Après de longues tractations, des échanges, achats et ventes de terrain, après s'être mis d'accord sur de nouveaux alignements, l'acte du 27 septembre 1721 autorisa Mallet à entreprendre sa construction<sup>3</sup>. Une nouvelle rue étroite était créée contre la cathédrale, à la place de l'ancien Consistoire; en compensation le nouvel immeuble pouvait être avancé sur la Cour-Saint-Pierre, en prenant comme point fixe l'angle N.-O. de l'ancienne maison des clercs du chœur. Tous les anciens édifices disparurent avec les dernières galeries du cloître. Les actes et discussions nous renseignent en partie sur l'ancien état des lieux. Mallet, on le sait, fit appel au grand architecte français J.-François Blondel pour les plans de sa maison<sup>4</sup>. Le Consistoire, qui déjà avait dû en 1711 abandonner la salle du chapitre, transféra ses locaux dans un nouvel immeuble, en face des Macchabées, anciennes halles aménagées à cet effet en 1715<sup>5</sup>.

Des restes visibles du cloître il ne subsiste plus que la magnifique porte romane qui donnait accès à la cathédrale et des traces d'arcs contre Saint-Pierre. Le nouveau péristyle, édifié de 1752 à 1755, a fait disparaître les derniers restes de la galerie sud. Des relevés du XVIII<sup>e</sup> siècle, reproduits par C. Martin, donnent la façade nord de l'église et la vue de l'escalier montant à la porte, ainsi que le plan de ces degrés à double rampe qui conduisaient aussi à la salle du Consistoire, au-dessus du promenoir. Nous savions d'autre part que la porte principale du cloître, avec sa galerie occidentale, étaient dans l'alignement exact de l'ancienne façade de la cathédrale. Du côté oriental on voyait, par l'escalier et ses murs, que le promenoir suivait la façade de la maison Gallatin. Mais tout le côté nord n'avait pu être déterminé. Les fouilles qui ont coupé les murs très près du sol ont permis de situer avec précision les fondations des promenoirs nord, est, et sud. Le plan du cloître est celui d'un quadrilatère irrégulier de 23 m. 75 de largeur, promenoirs compris,

<sup>1</sup> *Mém. Soc. Hist Genève*, gr. in-4, t. 6; Et. Clouzot, *Anciens plans de Genève*, n°s 57, 58.

<sup>2</sup> J.-B.-G. GALIFFE, *Genève hist. et arch.*, 200.

<sup>3</sup> Chambre des comptes, Reg. Fin. A, 13, fos. 262 vo., 264, 24 vo.; Fiefs, Reg. C, 31, mises à fief, fo. 643; Reg. des affranchissements, 17, p. 643, 645; Subhastations de 1722, 46 vo., 47 vo.; Abergements, n° 38, fo. 643; R. C. de 1721-1722 (n° 220), p. 274, 275, 363, 425.

<sup>4</sup> *La maison bourgeoise en Suisse*, vol. II, 1940, XXXIV-XXXV.

<sup>5</sup> Guill. FATIO, « La Taconnerie », *Nos Anciens et leurs Œuvres*, 1914, 86.

du nord au sud ; de 24 m. 50 de longueur, de l'est à l'ouest du côté du lac, et seulement de 22 mètres du côté de la cathédrale. Les promenoirs avaient une largeur de 4 m. 20 environ, murs non compris, celui du sud un peu plus large avec 4 m. 70. Les arrachements des voûtes, encore visibles contre la cathédrale, indiquent que ce promenoir était divisé en cinq travées, de la porte principale à l'escalier montant à l'entrée de la cathédrale. Mais ces arrachements montrent aussi qu'il y avait de ce côté des niches ou basses voûtes qui devaient surmonter des monuments funéraires. C'est du reste là qu'on transporta en 1701 les restes d'Agrippa d'Aubigné, « à main droite en entrant dans ledit cloître par la porte de la cour St. Pierre, où il y a une niche sans aucune épitaphe et où on pourrait facilement mettre un si ainsi on le souhaite... »<sup>1</sup>. On connaît aussi la position du « second pilier de l'arcade qui soutient le bâtiment du consistoire »<sup>2</sup>. Par déduction, on voit que les promenoirs est et ouest avaient aussi cinq travées, par contre celui du nord, peut-être terminé par la chapelle et l'autel de Saint-Pierre, devait avoir au moins six travées. En plus de la porte principale, décorée d'un arc trilobé sur la cour Saint-Pierre, reproduite par Diodati, il en existait une autre sur la rue de l'Evêché, dans le prolongement du promenoir oriental. C'est là qu'était la grange Galline, que le plan à vue indique : « hic semble une chapelle ». Il est possible que ce passage voûté conduisant à cette entrée ait fait croire à une chapelle. Les actes et reconnaissances donnent tous en ce point une porte avec passage, indivis entre les propriétaires voisins.

Cette porte latérale fut toujours un objet de contestations. Le 22 janvier 1466 le chapitre décide de la murer. Mais P. de Lornay et son voisin de Luyrieux, tous deux chanoines, semblent l'avoir fait rouvrir, ce qui causa un grand scandale. Il y eut enquête, menaces de punition, pour finir, tout s'arrangea, à condition de refaire cette porte en bois de chêne, de la pourvoir de barres de fer, de chaînes, de deux clefs, une des clefs restant entre les mains de de Lornay, mais à la condition de la restituer au chapitre à réquisition<sup>3</sup>. Lorsque les immeubles qui bordaient le cloître, et dont nous avons retrouvé les alignements, furent convertis en logements au XVI<sup>e</sup> siècle, cette porte fut supprimée, mais rouverte en 1547 sur l'ordre du Conseil « pour qu'on puisse circuler plus librement »<sup>4</sup>.

Quant à de Lornay, il dut restaurer ou réparer sa maison qui touchait le bâtiment du trésor (actuellement la sacristie), en 1485. A cette date on l'empêche d'appuyer son toit contre le mur du trésor, et il faut que le pied de son mur soit recouvert de pierres de revêtement.

Nos fouilles nous ont encore permis de voir que les maçonneries étaient extrêmement dures, revêtues aux angles de molasses taillées. En deux endroits on a coupé

<sup>1</sup> R. C., 1699, p. 150, 151, 154.

<sup>2</sup> R. C., 1699, le 21 avril, p. 140.

<sup>3</sup> Reg. Capit. 22 et 25 janvier, 4 mars 1466.

<sup>4</sup> R. C., 42, fo. 222, le 22 août.

des sépultures placées sous le dallage du promenoir. Il semble y avoir eu du côté oriental une petite annexe, formant saillie sur le préau, avec un amoncellement de gros cailloux et de l'argile; y avait-il là un puits? nous ne pouvons l'affirmer. Les fondations de la maison sur la rue de l'Evêché présentaient de nombreuses réfactions, aussi avec des contreforts en molasse sur la rue. A part ces renseignements, nous n'avons aucun document qui nous permette de définir l'architecture du cloître, qui devait être remarquable, si on en juge par le dernier témoin, la porte sur la cathédrale. La distribution générale du plan comportait autour du préau quatre promenoirs, celui du sud, contre la cathédrale, étant surmonté d'un étage avec la salle du chapitre. Au nord se trouvaient les cuisines, avec le réfectoire donnant sur le petit cloître, réservé aux chanoines. Du même côté, sur la rue, la maison et la cour de l'official. Au nord des maisons capitulaires donnant sur la rue de l'Evêché, enfin, à l'ouest, la maison des Innocents. Dans les caves de la maison Rochette (auparavant Gallatin), on voit encore une base de pilier très ancien, qui doit être un reste des caves capitulaires. Il y aurait peut-être là encore d'autres découvertes à faire, car Gallatin semble s'être servi de bases antérieures pour sa maison.

Nous mentionnerons succinctement les documents qui concernent l'histoire du cloître. Il est cité déjà en 1119, son réfectoire en 1134<sup>1</sup>. A cette époque le chapitre vivait encore en communauté et les moines du prieuré de Satigny pouvaient y prendre place pendant les repas des chanoines. Bonivard pensait que le chapitre suivait la règle de saint Augustin, mais ne sait pas quand cette communauté fut supprimée. On doit la placer au début du XIII<sup>e</sup> siècle, au moment où les chanoines commencent à s'établir dans des immeubles en dehors du grand cloître, à la rue des Chanoines (rue Calvin). Cependant même cette rue était pourvue d'une porte<sup>2</sup>. En 1334, toute cette partie de la ville, cloître compris, fut incendiée<sup>3</sup>. Le cloître eut beaucoup à souffrir, en 1441, de l'écroulement de la façade nord de la cathédrale. On sait que la salle capitulaire et le promenoir de ce côté furent écrasés<sup>4</sup>. En 1504 on repave le préau du cloître, ce qui représente une surface de trente-deux toises, qui correspond en gros à nos mesures<sup>5</sup>. Des réparations sont notées en 1504 et en 1515 dans la chambre et le poêle de la maison des Innocents. Aussi, en 1515, on refait le toit des cloîtres, les trois pans, pendant quatre journées. Ceci indique avec le passage suivant des comptes, que les trois galeries étaient surmontées d'un simple toit à une pente, à part celle de la salle capitulaire. « Item en fayre l'arc butant dessus les clostres »<sup>6</sup>. La salle capitulaire, qui occupait le premier étage contre

<sup>1</sup> *Regeste*, nos 256, 283.

<sup>2</sup> *Genava*, XVI, 117.

<sup>3</sup> *Mém. Soc. Hist. Genève*, IX, 309 et XXI, 247.

<sup>4</sup> *Bullarium*, t. II, 87. Copies Godefroy, Ms. Hist. Arch. d'Etat, 31, t. V, fos. 226, 231 sq.

<sup>5</sup> Comptes et mandats Portef. III, oct. 1504. Comptes fabrique Saint-Pierre, reg. 2.

<sup>6</sup> *Ibid.*, en 1505. Comptes et mandats du chapitre 1515, etc.

l'église, était une longue salle de 4 m. 70 de large sur au moins douze mètres de longueur. C'est là que se tenaient les séances du chapitre, de nombreux actes ont été conclus dans cette salle. C'est là aussi que plus tard Calvin a siégé pendant plusieurs années.

Le cloître, depuis le début de la communauté genevoise, a été le lieu de réunion des citoyens. Toute la vie politique de la cité s'est déroulée entre ses murs. Lieu consacré des Conseils généraux, il était aussi le rendez-vous des commerçants, des juristes, des notaires du diocèse tout entier. A cause de l'officialat et aussi des adju-

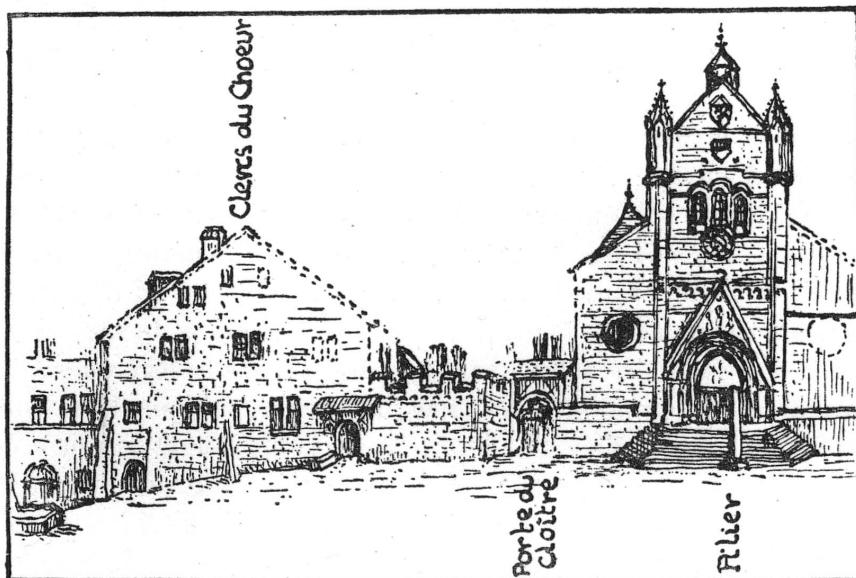


FIG. 3. — Anciennes façades de la cathédrale et des maisons du cloître,  
d'après Diodati, en 1675.

dications, ventes, admodiations, qui se faisaient jusqu'à extinction de la chandelle placée contre un des piliers du promenoir, il devait y avoir une vie intense sous ces arcades<sup>1</sup>. Le cloître était aussi un lieu de sépulture préféré de la noblesse et des bourgeois riches. Les confréries, comme celles du Saint-Esprit, l'abbaye de Saint-Pierre, et bien d'autres encore, y tenaient leurs assises et leurs banquets. Les fêtes carnavalsques des Innocents, suivies du repas de l'Exchonceret, se déroulaient aussi dans ces lieux<sup>2</sup>. Après la Réforme, qui avait été solennellement décidée ici même, la nouvelle république continua à utiliser le cloître pour ses Conseils généraux. En 1536 le conseil décida de tenir, dans les mêmes lieux, la cour des sujets de chapitre « estant y celle osté celle chière qu'il disparaient les banches et conclut que la elle

<sup>1</sup> *Reg. Cons.*, IX, 10 nov. 1523, 33.

<sup>2</sup> *Bull. Soc. Hist. Genève*, VII, 291.

soit tenue les jours de la cour accoustumé »<sup>1</sup>. Cette cour de chapitre remplaçait la cour de l'officialat.

Nous ne savons pas où se tenaient les syndics pendant les conseils, probablement sous les arcades, et les citoyens dans le préau. Une table de pierre servait aux actes, on y déposait les bâtons syndicaux. Cette pierre fut remplacée en 1541 par une autre provenant de la maison de ville<sup>2</sup>.

En 1547 (Mandats, portef. 29 oct. 1547), on refait encore les toits des promenoirs, mais les travaux de réparation deviennent rares et, avec la diminution des Conseils généraux, le cloître est délaissé; il tombe peu à peu en ruine<sup>3</sup>.

\* \* \*

L'image de ce monument ne serait pas complète si nous omettions de décrire la place du grand cloître, maintenant la Cour-Saint-Pierre. Cependant nous ne ferons que mentionner quelques traits particuliers (*fig. 3*). Le cimetière paroissial de Sainte-Croix y alignait ses tombes jusque devant le perron de la cathédrale. Tout le tour de la place, et aussi contre la maison des clercs du chœur, se serraient les banches des notaires et des boutiques vendant des objets de sainteté. De tout le diocèse on venait passer des actes dans ces petites maisons légèrement construites, qui ne disparurent qu'en 1536<sup>4</sup>. Au pied du perron polygonal, devant la cathédrale, s'élevait un grand pilier de pierre, bien visible sur la gravure de Diodati. Ce pilier énigmatique est cité en 1417, à propos d'une sépulture voisine<sup>5</sup>. Dans un curieux acte de 1505, nous voyons que les débiteurs insolubles, après avoir été promenés par les rues, devaient mettre bas leurs chausses et frapper trois fois ce pilier avec leur cul<sup>6</sup>. C'était donc un pilier de justice, utilisé peut-être aussi pour placarder des avis officiels. Plusieurs actes notariés ont été conclus devant lui entre autres en 1510. Il a joué un rôle dans l'affaire des placards, au début de la Réforme, le 9 juin 1532; Jean Goulaz « avait attaché un de ces écrits au pilier devant l'église de Saint-Pierre », le 3 février 1534. Nycolas Porral et ses acolytes sont blessés près du même pilier<sup>7</sup>. Mais, le 2 novembre 1537, on apprend qu'il a été mis bas, et le Conseil ordonne à ceux qui ont fait le coup de le relever dans les vingt jours. Cet ordre resta sans effet et, le 24 mars 1538, Jean Lambert reçoit la mission de le redresser<sup>8</sup>. En 1687, comme on devait reconstruire le perron de la cathédrale, la

<sup>1</sup> *Reg. Cons.*, XIII, 486.

<sup>2</sup> R. C., 10 oct. 1541, fo. 354 vo.

<sup>3</sup> Comptes et mandats portef., 29 oct. 1547.

<sup>4</sup> R. C., 17 nov. 1536.

<sup>5</sup> Testaments en portef. Mermet Tissot de Feygères, 13 mars 1417.

<sup>6</sup> RIVOIRE, *Sources du Droit*, II, 173, en 1505.

<sup>7</sup> Not. latins, V, 358 (Claude Vandel not.) cité en 1534: *Reg. Cons.*, XII, 103, 448.

<sup>8</sup> R. C., 1537, fo. 84 vo., le 2 nov., en 1538, fo. 13 vo., le 24 mars, pilier encore cité en 1557.

colonne est transportée et déposée au cloître<sup>1</sup>. On tenait donc à la conserver, mais elle ne fut jamais remise en place. La disposition de cette colonne, au pied du perron cathédral, est en relation avec une coutume certainement très ancienne. A côté de son aspect judiciaire, elle rappelle en quelque mesure le culte des pierres. N'est-elle pas aussi en relation avec l'antique usage de rendre la justice sur le perron du palais féodal, l'évêque seigneur féodal de l'empire ayant rendu la justice devant sa cathédrale ? L'usage de rendre la justice devant les cathédrales a été fréquent au début du moyen âge. Du reste, si les Conseils généraux se sont tenus au cloître capitulaire, ainsi qu'une partie de la justice épiscopale, ce n'est probablement qu'un déplacement de cet usage dans un lieu voisin pour des raisons de commodité. Dans de solennelles occasions, des fêtes, et aussi dans des accords avec les citoyens et bourgeois, comme par exemple en 1309, où il y eut un compromis, l'évêque se présente sur le perron<sup>2</sup>. Jeanne de Jussie dit aussi que le Conseil général du 3 juillet 1533 se serait « tenu devant Saint-Pierre », le registre dit simplement *in claustro*, mais la place devant la cathédrale s'appelait aussi *in claustro*. Encore en 1225 Aimon d'Orlier, vidomne, assisté de prud'hommes, rend une sentence sous l'autorité du seigneur évêque de Genève et « par son ordre spécial », *ante portam Beati Petri*<sup>3</sup>.

L'usage de dresser des piliers sur les places pour rappeler des actes infamants semble s'être perpétué très tard à Genève; encore en 1537 on trouve ce passage: « Des piliers. Icy est parlé des pilliers qu'aultrefois sont taillez pour escrire les noms des traictres condempnez. Est arresté que lon les face escrire et dresser et que l'on y mette des colliers »<sup>4</sup>. A plusieurs reprises il est fait mention de ces piliers pour les traîtres, plantés sur les places publiques. Celui de Saint-Pierre avait encore une autre signification; c'était certainement un pilier de justice, mais peut-être aussi le symbole de la juridiction épiscopale. Tout auprès se trouvait encore une grosse pierre, qu'en 1546 on transporte à l'intérieur de Saint-Pierre. « Item pour fere desterré pour mettre la grosse pierre questoy devant Sainct Pierre dedant ledit lyeu, une furgale de sappin et ung ran de fouz Ff., s. 3<sup>5</sup>. » Il est possible que ce soit un bloc servant de table à côté de la colonne et qui, délaissé, avait peu à peu été enterré par les déblais du cimetière. Je ne crois pas que la colonne ait supporté une croix, elle ne semble pas en tout cas avoir le caractère d'un calvaire.

\* \* \*

Cette étude ne prétend pas épuiser le sujet très vaste de l'histoire des institutions et des dotations religieuses à l'intérieur de la cathédrale, pas davantage l'aspect

<sup>1</sup> Chambre des comptes, Fin. A, 9, 1687, fo. 305.

<sup>2</sup> *Mém. Soc. Hist. Genève*, IX, 262.

<sup>3</sup> *Mém. Soc. Hist. Genève*, IV, part.2, n° 31.

<sup>4</sup> R. C. 7, nov. 1537, fo. 86 vo.; cf. aussi: *Reg. Cons.*, XI, 174, 322.

<sup>5</sup> Comptes et mandats, portef. Guigonet Bachellar, le 31 déc. 1546.

de ses abords, avec ses maisons capitulaires, l'Evêché, la Chantrerie, la tour capitulaire et l'enceinte du grand cloître<sup>1</sup>. Ce quartier à part formait un tout avec ses prérogatives et sa juridiction particulière, et à lui seul il mériteraient un travail spécial.

TABLEAU DES CHAPELLES (AUTELS) ET DES CHAPELLENIES  
DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE SAINT-PIERRE A GENEVE

<i>Chapelles</i>	<i>Chapellenies</i>	<i>Fondateurs</i>	<i>Bes- son</i>	<i>Visite 1490</i>
Sainte-Croix	?	Autel de la paroisse.	1	5
Saint-Nicolas	1. Saint-Nicolas	Chanoine Hugonin (Hugues Bonin), avant 1301. (Saint-Nicolas, R. 1.)	2	1
	2. Saint-Nicolas.	Chanoine Jean Malliard, † av. 1449. (Saint-Nicolas, R. 9.)		
	3. Saint-Nicolas.	Rev. Pierre de Bellerive (pour Belle-Terre) et Hugues (Regis) des Arts d'Arthaz (Saint-Nicolas, R. 3, 1391, <i>Obit.</i> 165 d'Arthaz, Bellerive, R. 4, 1396.)		
	4. Saint-Claude.	Rev. Hugonin Regis (cf. ci-dessus et Galiffe, <i>Généalogies</i> , I, 500).		
	5. Saint-Claude.	Rev. Hugonin Regis d'Arthaz ou des Arts ( <i>ut supra</i> ).		
	6. Saint-Nicolas-Tous-les-saints.	Ev. Guillaume Fournier de Marcossey (Saint-Nicolas, R. 2, test. 1378).		
	7. Saint-Nicolas.	Ev. Fournier de Marcossey, ( <i>ut supra</i> ).		
	8. Saint-Etienne-protomartyr.	Chapelain Etienne Galopin (Saint-Etienne, R. 7, † av. 1444).		
	9. Saint-Pierre	Chan. Nicod Perchierii (St-Pierre R. 3, † avant 1436)		
Saint-Jean-Baptiste.	1. Saint-Jean-Baptiste.	Rev. Mathieu de Saint-Jeoire (Foras, <i>Armarial</i> , 1288-1311, <i>Obit.</i> 119 et N°).	3	2
	2. Saint-Jean-Baptiste.	Chan. Jean Roland (Saint-Jean-Baptiste, Reg. 5, 16, 1449).		
	3. Saint-Jean-Baptiste.	Chan. Pierre de Pouilly (de Pouilly, 1262-1294).		
	4. Saint-Jean-Baptiste.	Chan. Pierre Durand Petromand (Durand Pescadrez, teste en 1373, <i>Obit.</i> , 105, 3).		
	5. Saint-Jean.	Chan. Guillelme Falconis (1371-1381, <i>Obit.</i> 162, 3).		
	6. Saint-Jean-Baptiste.	Chan. Pierre Boussand (Bouczan, <i>Obit.</i> 95, 299, <i>cit.</i> 1397).		
	7. Sainte-Marie-Madeleine.	Chan. Girard Trombert ( <i>Obit.</i> 31, 2, 1377-1408, Sainte-Marie-Madeleine, R. 18, sans fondation).		

<sup>1</sup> Nous donnons le plan général de cette enceinte du grand cloître dans L. BLONDEL, *Origine et développement des lieux habités*, p. 29, pl. 18; cf. aussi *Genava*, XVII, 41; Id., *Notes d'archéologie genevoise*, fig. 7, p. 29.

<i>Chapelles</i>	<i>Chapellenies</i>	<i>Fondateurs</i>	<i>Bes- son</i>	<i>Visite 1490</i>
Saint-Jean Baptiste.	8. Sainte-Marie-Madeleine. 9. Saint-Jean-Baptiste. 10. Saint-Jean-Baptiste.	Jean Gay, citoyen (1426, Reg., I, p. 18, Di-verses chap. Saint-Pierre). Curé de Fégère (Jean Roland, curé de Fé-gère, fond. 1449, <i>Obit.</i> 260, 3. Div. chap. 1, 16). Chan. Jean Gavid (testé en 1482).		
Saint-Eustache.	1 } 2 } Saint-Eustache 3 }	Chan. Pierre Luiset (cité en 1361, dotée 1363, testé 1368, <i>Obit.</i> 129, 1).	4	3
Saints-Innocents Saint-Antoine.	1 } Saints-Inno- 2 } cents. 1. Saint-Antoine. 2. Saint-Antoine. 3. La Trinité. 4. Saint-Esprit. 5. Sainte-Marie-Madeleine. 6. Sainte-Marie-Madeleine.	Chan. Robert de Saint-Germain (1351, test. en portf. <i>Obit.</i> 99, 112, 113, 122, etc.) Humbert Dupont ( <i>H. de Ponte</i> , curé d'Ayze en 1416, doyen d'Aubonne, chancel. Evê-ché (Saint-Antoine, R. 4 de 1456. Cf. aussi <i>Obit.</i> 116, 5, confondu avec Dupont, curé de Seyssel, test. 1402). Etienne de Thone ( <i>de Thono</i> , fond., 1335, <i>Obit.</i> 73, n. Div. Chap. St. P. I, f. 15). André de Thonnex (cit. 1327, <i>Obit.</i> 124). Etienne de Saint-Jeoire, clerc, (testé en 1332, <i>Obit.</i> 54, 4); aussi D. Et. de Saint-Jeoire en 1345. Div. chap. I, 36 vo. Chantre Jaque d'Arenthon (test. 1397). <i>Obit.</i> 111, 6. Marie-Madeleine, R. 1, acte 1407. Jaque d'Arenthon ( <i>ut supra</i> ).	5 6	4 6
Saint-Antoine	7. Oubliée (Marie-Madeleine).	Chan. Amédée d'Arenthon (test. 1427, Ma-rie-Madeleine, R. 3).	6	6
Saint-André.	1. Saint-André. 2. Saint-André. 3. Saint-André. 4. Saint-Vincent. 5. Saint-André.	Nobles de Cholex ( <i>Obit.</i> , 222, 2, 292. Ray-mon-d de C., chan. <i>Idem</i> , chev. 1273. Don en 1303 Mermet de C. ffeu Wuillelme, Saint-André, R. I.). Ysembard Bochet cit. (viv. 1332, 1344, Ga-liffe, <i>Gén.</i> II, 87. Chap. Saint-André, R. 9, 1368). Chan. Etienne de Compey ( <i>Obit.</i> 270, 3, Saint-André, R. 8, 1348, cité 1329-1359). Chan. Richard d'Allod (d'Aillé, testé 1389, Galiffe, <i>Gén.</i> II, 6; <i>Obit.</i> , 82). Girard D'Aiguenoire, recteur (de <i>Aqua nigra</i> , † av. 1428, chap. Saint-André, R. 11. Cf. Galiffe, <i>Gén.</i> , fonde en 1401 Chap. Saint-André, reg. 2, 15.)	7	7
Saint-Laurent.	1. Saint-Laurent ?	Nicolas de Saint-Germain, chantre ( <i>Obit.</i> , 104, n. 1291-1304).	8	8

<i>Chapelles</i>	<i>Chapellenies</i>	<i>Fondateurs</i>	<i>Besson</i>	<i>Visite 1490</i>
Saint-Laurent	2. Invention-de-Saint-Etienne. 3. Saint-Etienne. 4. Saint-Laurent et Saint-Etienne. 5. Saint-Jean Baptiste et Saint-Laurent. 6. Saint-Etienne et Saint-Laurent. 7. ?..... 8. ?.....	Girard de Pontverre, chan. (ou Guichard de Pontverre, fondée avant 1328, chap. Saint-Etienne, R. 1, <i>Obit.</i> , 24). Chan. Henry de la Balme (chan. 1304, oncle du suivant. Galiffe, <i>Gén.</i> , I, 519, Des Balmes). Henry de la Balme, juriste (test. 1365. Galiffe, <i>Gén.</i> , I, 519; <i>Obit.</i> , 108, Chap. Saint-Etienne R. 3). Jean L'Hoste, damoiseau, (Div. chap. Reg. 5, 16, en 1417; <i>Obit.</i> , 98). No. François Chambrier (sixième chapelle de Saint-Etienne, 1513, R. 10; <i>Obit.</i> , 133, 196). Oubliée. Indiquée seulement dans la liste Besson.		
Notre-Dame (fondée par le cardinal de Brogny, 1405-1406)				
Saint-Sébastien	Saint-Sébastien	D. Pierre Fabri, évêque de Rèze (Riez) (fondée: 1411, Macchabées, chap. Saint-Blaise, R. 1).	9	
Saint-Blaise.	Saint-Blaise: 2 recteurs.	D. Pierre de Magnier, chan. et prévôt Saint-André de Grenoble (fondée en 1405, Macchabées, chap. Saint-Blaise, R. 1). Cf. aussi: P. Confignion, 1478 (Not. lat. Brasset, I, 92).	10	
Saint-Théodule, démolie 1491	1. Saint-Théodule. 2. Saint-Maurice.	Chan. Girard Tavel (fondée en 1365, Saint-Théodule, Gr. I). Transférée autel Saint-Sébastien, chapelle du cardinal de Brogny (reg. cap.); chap. Saint-Maurice, R. 1, 1424, aussi fondée par Girard Tavel.	11	
Saint-Pierre, cloître.	1. Saint-Pierre. 2. Saint-Jean Baptiste.	Jean Mercier, citoyen, 1364-1385 (chap. Saint-Pierre, R. 1; <i>Obit.</i> 107). Jean L'Hoste (test. 1417, Galiffe, ms. 39, 42; <i>Obit.</i> , 107). Cf. aussi: Saint-Jean-Baptiste à Saint-Laurent.	12	
Saint-Michel.	1. Saint-Michel. 2. Saint-Michel. 3. Saint-Denis.	Amé Messerier, Sr. D'Aullouran? (Messier ou famille noble de Meyserier.) François Messerii, chapelain pour cette chapellenie 1476, not. lat. 1, 91. Girard d'Ornex, chan. ( <i>Obit.</i> , 174. Girod d'Ornex, 1290-1310, <i>Regeste Gen.</i> ) Pierre de Saint-Jeoire, chan. ( <i>Obit.</i> , 212, 266, chap. Saint-Denis, R. I, 1363).	13	9

<i>Chapelles</i>	<i>Chapellenies</i>	<i>Fondateurs</i>	<i>Bes- son</i>	<i>Visite 1490</i>
Saint-Michel	4. Saint-Denis, soit Saint-Michel 5. Saint-Michel.  6. Saint-Michel.  7. Saint-Michel.	Jean, clerc. (Perret Jean, clerc, test. 1348; Saint-Michel, reg. 5, 2 vo, <i>Obit.</i> 224 n°.) Etienne de Pougny (erreur pour Pregnin ou Pirignin, chan. (Saint-Michel, Cot. 5, 2 vo, fond. en 1367. <i>Obit.</i> 131, Saint-Michel, R.4.) François Regis (François de Artas, not., fond. 1373. Galiffe, <i>Gén.</i> , I, 500, Saint- Michel, R. 2.) Comtes de Genevois (dès la fin du XII <sup>e</sup> siècle, part. 1178 et 1195, <i>Obit. Regeste</i> : 404, 460). Louise d'Hauteville (Dame de Saint-Paul, fe. de Viry ? Foras, <i>Arm.</i> , début XV <sup>e</sup> siècle. chap. Ann. R. I, 1498.)		
Annonciation Notre-Dame.	1. Annonciation Notre-Dame  2. Annonciation Notre-Dame. 3. Annonciation Notre-Dame.	Dame d'Hauteville (Prob. Catherine, 1396- 1440. Galiffe, <i>Gén.</i> , I, 528.) No. Nicod d'Hauteville (Galiffe, <i>id.</i> , fin XIV <sup>e</sup> siècle, cit. 1396. Confr. Saint-Esprit, 9, 35 vo.).	14	10
Invention-de- Saint-Etienne Saint-Martin.	1. Saint-Etienne.  1. Saint-Martin.  2. Saint-Martin.  3. Saint-Cosme et Damien.	Richard de Rossillion (1508, <i>Obit.</i> 88 n.). Evêque Martin de Saint-Germain (fondée vers 1303, <i>Regeste</i> , 782. <i>Obit.</i> , 83, 2). Hugon d'Espagnier (D. Hugues d'Espagny alias de Saint-Apre, 1317-1350, chap. Saint- Martin, R, 2, acte de 1370. <i>Obit.</i> 169 n.). Rd. Pierre Chatrier (Pierre Chatreis chan. et médecin † vers 1399, <i>Obit.</i> XI).	15	11
Saint-Jaque, Saint-George et Saint-Eloi (Alexis)	1. Saint-Jaque.  2. Saint-Jaque (à l'autel Saint- George).  3. Sainte-Marie- Madeleine. 4. Saint- Christophe. 5. Saint-Jaque. 6. Saint-George.	Chan. Nicolas de Greysier (Chan. 1286-1304, <i>Obit.</i> 145). Rd. Jean de Chissier, chan. (2 chan., un en 1350, l'autre vers 1349. <i>Obit.</i> 138, 224.) Humbert de Chissier fonde l'autel Saint- Jaques le 6 août 1437, <i>Obit.</i> 137, probable- ment avec Jean.) François de Menthon († en 1493, <i>Obit.</i> 237). Rd. Jean de Quintal, chan. († vers 1362, <i>Obit.</i> 116, n.) Mermet Marigliier (vers 1375. <i>Obit.</i> 101 n.) Richard de Langin (de Veigy, l'un 1444- 1460, l'autre vers 1468, Foras, <i>Arm.</i> )	17	13
Saint- Maurice.	1. Saint-Maurice.	Rd. Antoine Piochet († av. 1437. <i>Obit.</i> 268) a probablement été transportée de Saint- Théodule après 1491, actes Piochet-Tavel unis. Dite nouvellement fondée: <i>Obit.</i> 212, Saint-Maur. R. 2 (1447). André de Mal- venda fonde des messes sur cet autel. <i>Obit.</i> , 163.	18	14

<i>Chapelles</i>	<i>Chapellenies</i>	<i>Fondateurs</i>	<i>Bes-son</i>	<i>Visite 1490</i>
Sainte-Catherine.	1. Sainte-Catherine. 2. Sainte-Catherine.  3. Sainte-Catherine. 4. Sainte-Catherine 5. Sainte-Catherine. 6. Sainte-Catherine. 7. Sainte-Catherine. 8. Sainte-Catherine.	Chan. Aymon d'Orlier (doyen d'Annecy), cit. 1417. <i>Obit.</i> 262. ? Autre doyen 1258-1266. Jean Boumond (err. lect. Buemond) et Mermet du Pressoir (Buemond, sacristain, Sainte-Catherine, R. 7, 1401, vers 1287. Du Pressoir d'Evian, marguillier, <i>cit.</i> 1374, <i>Obit.</i> 94 n.). Pierre Luyset, chanoine (teste 1368, <i>Obit.</i> , 129). Pierre Luyset, chanoine ( <i>ut supra</i> , fondée avant 1360. Inventaire n° 4, 36 vo.). Guillaume Tonnerat, chan. d'Evian (teste 1389, <i>Obit.</i> 60). D. Amblard de Genville (de Joinville, teste 1429, chantre. <i>Obit.</i> 21 n.). <i>Ut supra.</i> D. Mermet Pennet, Dr théologie (1504, Div. Chap., I, 27).	19	15
Saint-Macut (Maculfe, Macou.)	1. Saint-Macut.	Jean Simonnet (Simonet, chan. dès 1448. <i>Obit.</i> 189. Saint-Macout, R. I, 1498).	20	16
Saint-Esprit.	1 { Saint-Esprit ? 2 { Saint-Esprit. 3 { Saint-Esprit. 4 { Saint-Esprit. 5. Saint-Barthélemy. 6. Saint-Barthélemy.	Evêque Allamand de Saint-Jeoire (fondées avant 1360, mais dotées à nouveau. Saint-Jean, év., R. 26; Invent. chapelles, fo. 21, chap. Saint-Esprit, reg. 15, 37 sq.). Yolande de Montfort (fe. Franç. Balli, fond. avant 1355, teste 1417. Saint-Esprit, reg. n° 30bis, <i>Obit.</i> 158 n.). Pierre des Maisons, doyen d'Allinges (vers 1399).	21	17
Saint-Jean-l'Evangéliste.	1. Saint-Jean-Ev. 2. Saint-Jean-Ev. 3. Saint-Jean-Ev. 4. Saint-Jean-Ev.	Evêque Allamand de Saint-Jeoire, fondées en 1360. (Cf. <i>ut supra</i> : Chapelle Saint-Esprit et Saint-Jean-Ev., R. 26; Messe inst. par Armand Goyet en 1521.)	22	18
Sainte-Vierge (Notre-Dame).	1. Notre-Dame ? 2. Saint-Jean-Evangéliste. 3. Notre-Dame. 4. Notre-Dame. 5. Notre-Dame.	Chan. Martin Bastard ( <i>Obit.</i> , 95 n., teste 1311). Evêque Aymon de Grandson († en 1262. <i>Obit.</i> 248 n. fin épiscopat 1260). Evêque Pierre de Faucigny (1312-1342. <i>Obit.</i> 94 no.). Jean Retruson (Pour Jean Retonsor, Retondeur, notaire. <i>Obit.</i> , 179 n., id. par erreur ? av. Pierre-Jean not., qui teste en 1368. Retondeur, <i>cit.</i> 1367: div. Chap. I, 33). Chan. Jean de Rossillion (doyen d'Allinges, évêque de Lausanne, en 1324, + en 1341. <i>Obit.</i> , 102).	23	19

<i>Chapelles</i>	<i>Chapellenies</i>	<i>Fondateurs</i>	<i>Bes- son</i>	<i>Visite 1490</i>
Sainte-Vierge (Notre-Dame).	6. Saint-Jean-Baptiste. 7. Notre-Dame. 8. Notre-Dame. 9. Notre-Dame. 10. Notre-Dame. 11. Notre-Dame. 12. Notre-Dame. 13. Notre-Dame 14. Notre-Dame. 15. Saint-Pierre.	Chan. Henry de la Balme (vers 1304. Galiffe, <i>Gén.</i> , I, 519). Chan. Rodolphe de Montmaieur ( <i>Obit.</i> , 127, 1343-1346). Isabelle Brictonaz (Guillaume Emonet alias Brictonis, <i>carpentator</i> en 1462, <i>Liv. Bourgeois</i> ). Isabelle Brictonaz. <i>Ut supra</i> . Rev. Nicod de Begnins, évêque de Belley. (Fondée le 10 juin 1387. Invent. n° 4, 33 vo.) Chan. Pierre de Begnins ( <i>Obit.</i> , 102, fondée avec son frère l'évêque, 1387, <i>ut supra</i> ). (Div. chap. reg. I, 36.) Chanoine de Lausanne. (Doit être Pierre de Saint-Jeoire, chanoine, Genève et Lausanne, qui est cité 1323-1344, Foras, <i>Arm.</i> ) Même chanoine. (Cf. ci-dessus et aussi autre Pierre de Saint-Jeoire, chanoine, Genève, fonde une chapelle le 25 août 1413, Foras.) Sr. de Saint-Jeoire. (Plusieurs cités: Rodolphe de Saint-Jeoire, deux de ce nom au XIII <sup>e</sup> siècle, un autre qui teste en 1348. <i>Obit.</i> , 111.) Rd. Pierre de Saint-Michel (chancelier de Savoie, † vers fin 1482, chap. Saint-Pierre, R. 12).		



